
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 27 juin 2017, à 23 h 5

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 23 h 5 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs, *M^{mes} Olga Baranova*, *Sandrine Burger*, *Maria Casares*, *Jennifer Conti* et *Jannick Frigenti Empana*, *MM. Simon Gaberell* et *Pierre Gauthier*, *M^{me} Amanda Gavilanes*, *MM. Olivier Gurtner* et *Ahmed Jama*, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Christiane Leuenberger-Ducret*, *M. Jacques Pagan*, *M^{me} Maria Pérez*, *M. Tobias Schnebli* et *M^{me} Marie-Pierre Theubet*.

Assiste à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire.

CONVOCATION

Par lettre du 15 juin 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 26 juin et mardi 27 juin 2017, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Projet de délibération du 26 juin 2017 de MM. Simon Brandt, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Jean-Philippe Haas: «GSHC: extension de la zone VIP et du parterre nord de la patinoire des Vernets» (PRD-152)¹.

Troisième débat

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Il me semble que le projet d'extension de la patinoire des Vernets n'est pas si urgent que ça. Cela fait vingt ans que l'on parle de sa réfection. A chaque fois les projets ont été plus ou moins bien exécutés. A chaque fois d'autres projets ont été proposés. A chaque fois la Commission des monuments, de la nature et des sites affirme qu'il n'est pas possible de toucher à la patinoire des Vernets ni de procéder ainsi, car c'est un témoin de l'architecture des années 1960. Des bâtons sont à chaque fois mis dans les roues des projets de la patinoire. On veut régler en deux minutes un problème qui dure depuis plus de vingt ans. Or, ce n'est pas possible. Les autres motions d'ordonnancement

¹ Développé, 1198.

étaient au moins aussi urgentes, Monsieur le président. Quand la Poste de la rue du Stand fermera, on verra qui avait raison concernant la priorité des motions d'ordonnement.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Je voulais intervenir dans le même sens que ma collègue Hélène Ecuyer. Je m'étonne un peu, Monsieur le président, que notre représentante d'Ensemble à gauche au bureau, Hélène Ecuyer, doive descendre prendre la parole au sein de notre groupe, plutôt que de communiquer directement ce qu'elle vient de nous dire. Je m'interroge donc, à titre personnel, pour ne pas engager la responsabilité de mon groupe, quant aux décisions démocratiques qui sont prises au sein du bureau. Je remets en cause la procédure qui a été faite tout à l'heure de présupposer que le délai était urgent pour tenir un troisième débat le même jour.

Je rappelle que nous effectuerons un troisième débat sur des plans d'extension de la patinoire que nous n'avons jamais vus. Il s'agit de plus de 300 000 francs qui seront votés par la majorité de droite. Notre groupe Ensemble à gauche se désengage bien évidemment de cette responsabilité relative aux 300 000 francs prévus pour des plans d'extension, des travaux que nous n'avons jamais vus ce soir. Etant donné que vous avez tous et toutes signé pour tenir une séance supplémentaire maintenant, je demande que la motion du Mouvement citoyens genevois sur la fermeture des offices de poste, où plus de 40 postes de travail sur le territoire de la ville de Genève sont en jeu, soit mise au vote.

Le président. Restez sur le sujet, Madame Figurek.

M^{me} Vera Figurek. Je reste sur le sujet. Nous tenons une séance supplémentaire en ce moment, car vous l'avez votée, et on l'a signée.

Le président. On est en train de traiter les urgences, nous sommes en troisième débat.

M^{me} Vera Figurek. Monsieur le président, vous avez des procédures un peu incongrues. Vous savez bien que les urgences défilent. Il y a un premier, un deuxième et peut-être un troisième débat. Or, vous faites passer le troisième débat sur une motion d'ordonnement, alors qu'on n'a même pas entamé le premier ni le deuxième débat, ni même fini de traiter toutes les autres motions d'ordonnement qu'il nous reste à traiter. C'est totalement absurde. Je ne comprends

pas comment ce bureau fonctionne. Je me réserve à titre personnel – et on en discutera au sein de notre groupe – le droit de déposer un texte pour remettre en cause le fonctionnement du bureau, à la rentrée de septembre. Je n’apprécie pas que notre représentante n’ait pas voix au chapitre au sein de votre bureau. Je vous remercie, Monsieur le président. (*Applaudissements.*)

Le président. C’est une vision des choses. Nous sommes saisis d’une motion d’ordre demandant le débat accéléré, à savoir limiter les interventions à une personne par groupe qui s’exprime durant un maximum de sept minutes, à appliquer pour l’ensemble de cette séance. Je vous soumetts au vote cette motion d’ordre.

Mise aux voix, la motion d’ordre est acceptée par 37 oui contre 20 non.

(M^{me} Khamis Vannini s’était inscrite pour prendre la parole, mais le débat accéléré s’appliquant, c’est M. Gomez qui souhaite s’exprimer au nom des Verts.)

Le président. A vous l’honneur, Monsieur Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Le bureau a des façons de faire assez bizarres quand même. En effet, vous décidez d’appliquer le débat accéléré, alors que les gens ont déjà appuyé pour demander la parole, et que vous les avez effacés.

Le président. Cela a été voté, mais vous n’étiez pas à votre place. (*Brouhaha.*)

M. Alfonso Gomez. J’ai le droit à sept minutes. Je les utiliserai si on ne me laisse pas parler... Je disais que les gens qui ont appuyé ont le droit à la parole. Si vous procédez à un débat accéléré... (*Des voix. Non! C’est prévu par le règlement.*) Je vous invite alors à le relire. Le débat accéléré limite l’intervention des groupes qui n’ont pas encore demandé la parole à un seul intervenant. (*Des voix. Mais non!*) Je me tais, tant que le président ne met pas un peu d’ordre dans cette chienlit, comme disait un certain général. Je peux continuer, Monsieur le président?

Le président. Continuez, Monsieur Alfonso Gomez.

Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

M. Alfonso Gomez. Merci, Monsieur le président. Je suis assez surpris par la procédure. Je le suis d'autant plus que l'urgence n'est pas avérée. Il n'y a pas de raison de convoquer la séance comme vous l'avez fait, puisqu'il n'y a pas d'urgence avérée. Il y a une volonté d'une majorité de vouloir voter cet objet ce soir, mais reconnaissez au moins qu'il n'y a pas d'urgence avérée. Ensuite, Monsieur le président, je trouve que cette séance n'est pas légale, malgré qu'il n'y ait pas d'urgence avérée et que vous acceptiez de convoquer tout le monde, il y a quand même un ordre à suivre. Cet ordre est de traiter les motions d'ordonnement acceptées.

Je vous rappelle que, pour l'instant, il reste à traiter le projet de délibération «*Stand up!* Des logements pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la ville!» et la motion du Mouvement citoyens genevois «Poste: stop au démantèlement». Ces deux urgences doivent être traitées. Je demande au bureau de revenir sur l'ordre du jour de cette séance illégale et de suivre l'ordre du jour normal, à savoir traiter les deux motions d'ordonnement dont l'urgence a été acceptée par ce plénum.

Dernier point, Monsieur le président, je trouve assez extraordinaire la façon dont les décisions du bureau se prennent. En effet, ce sont quand même des décisions extrêmement importantes qui se prennent à la limite de l'acceptable, voire de la légalité. D'ailleurs une partie des membres du bureau n'est pas convoquée. Pour le moins, vous auriez dû faire une interruption de séance afin de réunir l'ensemble du bureau. Maintenant je ne sais plus très bien de quoi l'on parlera, vous nous éclairerez peut-être. Continuera-t-on de parler en troisième débat, alors qu'on devrait en ce moment discuter des autres motions d'ordonnement?

Le président. Exprimez-vous sur l'extension de la zone VIP du parterre nord de la patinoire des Vernets, s'il vous plaît. C'est cet objet-là que nous traitons actuellement.

M. Alfonso Gomez. Je termine, Monsieur le président. J'y viens. J'aimerais présenter une motion d'ordre pour rétablir le déroulement pseudo-normal de cette pseudo-séance, à savoir de traiter d'abord les motions d'ordonnement qui ont été acceptées et que je viens de citer. (*Des voix. Hors sujet!*)

Le président. S'il vous plaît... Continuez, mais restez sur le sujet.

M. Alfonso Gomez. Merci, Monsieur le président. Oui, je reste sur le sujet. J'aimerais présenter cette motion d'ordre pour que l'on vote et que l'on repose un peu les bases de l'édifice. Est-ce que le fait que je l'annonce verbalement vous

suffit, Monsieur le président? Ou faut-il que je l'écrive sur un papier et vous le présente?

Le président. Vous n'avez pas traité du sujet, mais je passe la parole à M. Holenweg.

M. Alfonso Gomez. Vous n'avez pas répondu à ma question.

Le président. Ecoutez, on n'est pas là pour se répondre. Vous êtes là pour exposer votre point de vue en troisième débat sur le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), plus précisément sur l'extension de la zone VIP du parterre nord de la patinoire des Vernets. Pour tout le reste, vous pouvez me fournir les textes que vous voulez, j'en ai déjà un certain nombre ici. Restez donc sur le sujet.

M. Alfonso Gomez. D'accord, je reste alors sur le sujet. Je continue à parler dans le cadre de mes sept minutes. (*Brouhaha.*)

Le président. Il vous reste encore deux minutes.

M. Alfonso Gomez. Merci, Monsieur le président. Puisque vous ne souhaitez pas traiter ma demande, je reviendrai ultérieurement avec un papier supplémentaire. Je reviens à nouveau sur le troisième débat portant sur l'objet soutenu par l'ensemble de la droite relatif à la patinoire des Vernets. Je formule une demande formelle sur laquelle j'espère que l'on pourra voter, à savoir de renvoyer ce projet de délibération à la commission des sports, afin que l'on puisse en discuter et vérifier le bien-fondé de cette demande avec les différents intervenants, puisque manifestement certains semblent indiquer qu'il n'y a pas d'urgence, en tout cas sur l'ensemble de ces travaux, et que ces derniers ne seront probablement pas prêts pour le début de la nouvelle saison d'hiver, malgré ce qui a été dit. On peut très bien renvoyer ce projet de délibération à la commission des sports pour l'étudier dans les détails. Je reformule: je souhaite que cette demande de renvoi à la commission des sports soit soumise à nouveau au plénum.

M. Pascal Holenweg (S). Les troisièmes débats sont des débats qui recommencent en totalité. Je redépose donc l'amendement qui vous avait passionnés lors du deuxième débat et j'en redemande le vote pour les mêmes raisons.

M. Daniel Sormanni (MCG). Futeur de merde, mauvais perdant! (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, continuez!

M. Pascal Holenweg. Sinon je demande une interruption de séance.

Le président. Continuez, Monsieur Holenweg. (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, on rejoint sa place ou on se rend à la salle des perdus.

M. Sylvain Thévoz (S). C'est intolérable, on ne peut pas insulter les gens!

Le président. Monsieur Holenweg, continuez.

M. Pascal Holenweg. Je continue, Monsieur le président, mais je vous rappelle que j'ai droit à sept minutes d'intervention, et que si je ne peux pas intervenir durant ces sept minutes, il vous reviendra de suspendre la séance pour laisser les gens se calmer et éventuellement de reprendre la séance. Toutefois vous ne pouvez pas continuer la séance après minuit, car nous ne sommes pas convoqués demain. Je reprends donc les raisons de l'amendement que j'ai déposé au deuxième débat. S'il faut les réexpliquer complètement, je les réexpliquerai complètement. Je suis dans mon rythme de travail habituel. Je commence à travailler à 16 h et je termine à 6 h, donc je suis prêt à continuer.

Le président. Excusez-moi, Monsieur Sormanni, je vous remercie de quitter la salle, car vous êtes en train de vous exciter, d'exciter les gens et de recommencer. Je vous demande donc de quitter la salle. Lorsque vous serez calmé, vous reviendrez. Continuez, Monsieur Holenweg.

M. Pascal Holenweg. N'exagérons rien, Monsieur le président. M. Sormanni n'est pas si excitant que vous le dites... L'amendement que j'ai déposé consiste à faire payer les utilisateurs des zones VIP pour les frais que l'extension de leur zone de transit et de reproduction occasionnera à la Ville de Genève. Il n'y a pas de raison que ces gens qui ont les moyens de payer l'extension de leur zone de transit et de reproduction ne la paient pas eux-mêmes.

Sur le fond de l'exercice, et en particulier sur l'urgence qui est invoquée pour le justifier, il a été dit et répété, je crois que c'est assez clair pour tout le monde, que quel que soit le vote qui intervient ce soir, il n'est d'une part pas du tout évident que les travaux se feront, et il n'est d'autre part pas du tout obligatoire pour le Conseil administratif d'engager les travaux. Il a seulement les moyens de les engager. Il a l'autorisation d'une dépense qu'il n'est pas du tout tenu de réaliser.

Je suis donc personnellement tout à fait confiant sur le fait que, quel que soit le résultat du vote de ce soir, de cette nuit ou de demain matin, les travaux pour lesquels vous considérez qu'il y a une urgence seront tout aussi urgents en septembre. Vous devrez redéposer une proposition pour qu'éventuellement ces travaux se fassent. La patience est une des qualités historiques de la gauche, depuis le 14 juillet 1789, nous en avons à revendre. Nous sommes prêts à reprendre un débat de ce type en septembre prochain.

Sur l'urgence elle-même, ce que dit le règlement quand on évoque l'urgence pour les troisièmes débats qui ont lieu dans le cadre de la même session à une séance supplémentaire, est qu'elle est imposée par des délais légaux. Là il n'y a aucun délai légal nous imposant une urgence à voter cette autorisation de dépense. Nous ne sommes pas dans la situation où nous devons déposer une demande dans le cadre d'un processus de construction, d'autorisation de construire ou d'opposition à une autorisation de construire. Nous ne sommes pas dans un processus légal qui impose à la Ville de Genève de déposer une demande formelle dans un délai précis. Nous tenons simplement une discussion au sein du Conseil municipal pour laquelle un certain nombre de conseillers municipaux ont un sentiment d'urgence, mais qui ne repose sur aucun délai légal. Formellement il n'y a pas d'urgence, cela dit on ne perdra pas trop de temps à entreprendre des recours au tribunal pour essayer de casser la décision prise par le bureau ou une partie du bureau pour considérer qu'il y avait une urgence.

Ce troisième débat, sur la proposition qui a été faite, est aussi inutile que le deuxième, lequel était aussi inutile que le premier, lequel est au même niveau d'utilité que le projet de délibération lui-même. Il n'est ni utile de voter cet objet, ni utile d'engager des travaux maintenant, ni utile d'étendre la zone VIP, ni même utile de commencer des travaux à la caserne des Vernets sans savoir ce qu'il adviendra de la nouvelle patinoire. Vous voterez donc ce projet de délibération, vous vous ferez plaisir, vous ferez plaisir aux supporters du GSHC, vous ferez plaisir au club, mais cela n'aura strictement aucune autre incidence, aucune importance et aucune autre conséquence que ce plaisir nocturne que vous vous offrez par une séance du Conseil municipal. Il y a des lieux plus intéressants pour avoir des plaisirs nocturnes. Toutefois je vous laisse à ceux-là, si ceux-là vous conviennent.

M. Stéphane Guex (HP). Malgré le respect que je dois à vous-même à titre personnel et à la fonction que vous avez, Monsieur le président, je m'interroge comme mes collègues sur la façon de faire. J'ai demandé tout à l'heure la parole. (*Une voix. Hors sujet!*) Non ce n'est pas hors sujet, je parle exactement de ce projet de délibération et de la prétendue urgence sur ce dossier dont on a parlé.

Le président. Exprimez-vous sur l'objet, Monsieur Guex.

M. Stéphane Guex. Je parle justement de l'objet, je ne fais que parler de cela. M. Brandt tout à l'heure, en nous exposant ses motifs, nous a bien dit que cette proposition n'était pas une obligation de dépenser, mais une autorisation de dépenser. Oui, c'est la loi, et donc vous le savez, nous sommes tous très légalistes. Si c'est la loi qui l'impose, et donc si c'est une autorisation de dépenser, en quoi y aurait-il urgence pour le magistrat? Il nous l'a signifié lui-même, de son point de vue il n'y a pas d'urgence, puisqu'il a d'autres projets. Je ne vois pas en quoi cette urgence que vous invoquez de façon complètement artificielle pour nous balancer un troisième débat à cette heure est avérée. C'est une parenthèse.

Je m'étonne également, deuxième parenthèse que vous me permettez, Monsieur le président – au vu des entorses faites au règlement ce soir, je pense que vous me la passerez volontiers –, que nous avons encore deux motions d'ordonnancement à traiter. Je ne conteste pas le fait que nous ne les traitions pas, mais je m'interroge quand même sur le fait que l'on interrompe une séance à 22 h 50, c'est-à-dire dix minutes avant la fin habituelle de notre Conseil. Nous avons encore des sujets à traiter, nous aurions en tout cas pu entamer une motion d'ordonnancement. C'est également un point d'interrogation que je soulève.

Maintenant je reviens sur les considérants de ce projet de délibération, puisque vous me laissez entendre que je dois le faire par votre très forte pensée. Nous assistons à une séance supplémentaire, mais comme par magie et malgré la réception des plans qui ont été très aimablement donnés par M. Simon Brandt, je n'ai pas vu de quoi me rassurer. En effet, en ce qui concerne les limites en termes d'accueil et de capacité, on en a parlé tout à l'heure, on peut objectivement dire qu'il y a un manque de capacité. Qu'est-ce que sont 170 personnes de plus dans cette patinoire au niveau d'une rentabilité, d'un accès ou d'une transformation de cet endroit-là qui seraient spectaculaires? Je ne comprends pas cela. Si on part du principe que 170 spectateurs de plus seraient un plus... Je prétends que 170 spectateurs en plus, permettez-moi cette formule, sont un moins, bien que je ne sois pas spécialiste, encore une fois.

Malgré les propos rassurants de M. Brandt en aparté uniquement, je m'interroge. Je fais donc partie des privilégiés sur ce fameux dossier. On me dit que ces structures seront de qualité semblable et de même facture que ce qui existe actuellement. Soit. Je ne suis pas ingénieur ni spécialiste sur la possibilité de ces structures de porter 170 spectateurs supplémentaires par mètre carré. On se souvient des passe-droits d'il y a quelques années, des pis-aller, des démissions d'élus cantonaux et préfectoraux, etc. On se remémore également le fait que depuis Furiani, des choses ne sont plus faites de la même façon. Je ne pense pas que dans un Conseil municipal on puisse avoir cette fameuse légèreté dont je parlais tout à l'heure.

Vous voyez que, malgré le changement de séance, le discours reste finalement le même. Depuis la séance dernière, les auteurs de ce projet de délibération ne nous ont pas amené de nouveautés. Je me rappelle que lors de la séance précédente, en premier et deuxième débats, des partisans de ce projet de délibération nous ont amené des arguments plus ou moins recevables qui étaient également contrés par les réserves que nous avions de ce côté-ci. Or maintenant, en troisième débat, c'est-à-dire une séance après, les partisans de ce projet de délibération ne nous ont rien amené de plus. A part mon collègue du Parti radical de gauche M. Gauthier et moi-même qui avons reçu les plans, je ne crois pas que d'autres personnes ici les aient reçus. Je regarde, j'interroge du regard... Je parle sous votre contrôle, Monsieur le président. C'est à vous que je m'adresse prioritairement. Je pensais qu'un simple regard tacite permettrait, par cette question et par un bête sondage oculaire, de vérifier si on avait reçu du nouveau ou pas.

Je constate à la louche, ma statistique n'étant pas précise, qu'il n'y a pas plus de personnes, excepté deux dans ce lieu de débat, qui aient obtenu du nouveau quant à ce projet. J'en suis déçu. Vous connaissez mon amitié récente avec M. Brandt. J'aimerais bien l'aider dans sa démarche, mais dans ce cas précis, j'ai bien peur que je ne puisse pas le faire. Le dernier point évident qui est toujours le point le plus mystérieux: d'aucuns ont essayé d'argumenter sur le fait que ce n'était qu'un crédit proposé, en revanche on n'a toujours pas d'explication sur une éventuelle compensation. J'imagine que vous réglerez cela au budget dans quelques mois.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Guex. Vous avez épuisé le temps imparti.

M. Stéphane Guex. Déjà?!

Le président. Oui, le temps passe vite lorsque l'on est passionné comme vous l'êtes.

M. Stéphane Guex. Mais c'est fou. Oui voilà, c'est ça. Je le suis, Monsieur le président. Je déposerai simplement un amendement, car je me dis effectivement que, puisque cette compensation n'a pas été offerte, je déposerai néanmoins un amendement pour compenser une éventuelle prolongation.

Le président. Vous avez conclu, Monsieur Guex.

M. Stéphane Guex. Je n'ai pas compris...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Guex.

M. Stéphane Guex. Je conclus. Je proposerai un amendement. (*Le président coupe son micro.*)

Le président. Nous l'attendons. Sur les bancs de gauche on a pu s'exprimer. Je n'ai pas de demande de prise de parole sur les bancs de droite. Je vous fais voter les amendements qui me sont présentés. (*Des voix. Sonnez!*) (*Brouhaha.*) Je suspends la séance pour permettre à chacun de déposer ses amendements. (*Brouhaha.*)

(*Séance suspendue de 23 h 30 à 23 h 42.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous fais voter la motion d'ordre de M. Subilia, en application de l'article 68, alinéa 3, de façon à clore le débat sans discussion, sans aucune discussion sur les amendements.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 21 non.

Le président. Je reprends l'amendement de M. Holenweg:

Projet d'amendement

«Art. 3 (nouvelle teneur). – La charge prévue à l'article premier sera intégralement compensée en deux ans par une surtaxe sur les billets donnant accès à la zone VIP.»

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 40 non contre 18 oui.

Le président. Un autre amendement vous est soumis au vote, celui de M. Gomez:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 franc symbolique destiné au rallongement (...)»

Mis aux voix, l'amendement de M. Gomez est refusé par 40 non contre 17 oui.

Le président. Nous passons à l'amendement proposé par Ensemble à gauche:

Projet d'amendement

«Art. 4. – L'engagement du crédit est subordonné à la présentation du projet autorisé par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie aux commissions des sports et des travaux et des constructions.»

Mis aux voix, l'amendement d'Ensemble à gauche est refusé par 39 non contre 17 oui.

Le président. L'amendement de M. Guex propose l'ajout d'un article supplémentaire:

Projet d'amendement

«Art. 4. – En compensation du crédit accordé par la Ville, le Genève-Servette Hockey Club offrira 170 abonnements annuels pour les familles les plus défavorisées.»

Mis aux voix, l'amendement de M. Guex est refusé par 38 non contre 19 oui.

Le président. Le dernier amendement est celui des Verts, de M^{me} Khamis Vannini:

Projet d'amendement

- Attendu que les Verts contestent l'urgence du sujet;
- attendu que d'autres urgences votées n'ont pas été traitées;
- considérant qu'il était arbitraire de constater que ce débat était plus urgent que celui sur la Poste et ses suppressions d'offices,

les Verts proposent de modifier l'article premier comme suit:

«Remplacer *francs* par *timbres-poste*, soit un crédit de 340 000 francs en *timbres-poste*, en lieu et place de *francs*.»

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Khamis Vannini est refusé par 40 non contre 16 oui (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 40 oui contre 20 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 340 000 francs destiné au rallongement de la zone supporters en direction de la bande ainsi qu'à l'extension de la zone VIP sur une partie de la tribune nord de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2017.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2017 sur le compte 2402000, cellule 314301 C-BAT, sous la rubrique «Entretien des bâtiments publics».

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. Je vous fais maintenant voter une motion d'ordonnancement de M. de Kalbermatten que j'ai reçue avant toutes les motions d'ordonnancement, le bureau en est témoin. Cette motion d'ordonnancement propose de clore la séance après le vote de l'objet relatif aux Vernets. (*Brouhaha.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 31 oui contre 14 non (2 abstentions).

Le président. J'interromps la séance deux minutes. Restez à votre place, s'il vous plaît. (*La séance est suspendue une minute.*) Nous avons effectivement une motion d'ordonnancement du groupe Ensemble à gauche.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Nous l'avons déposée il y a quarante-cinq minutes...

Le président. J'avais la motion d'ordonnancement de M. de Kalbermatten avant la vôtre. (*Brouhaha.*) La motion d'ordonnancement ayant été acceptée, je vous souhaite un bel été.

Séance levée à 23 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1246
2. Communications du Conseil administratif	1246
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1246
4. Projet de délibération du 26 juin 2017 de MM. Simon Brandt, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Jean-Philippe Haas: «GSHC: extension de la zone VIP et du parterre nord de la patinoire des Vernets» (PRD-152). Troisième débat	1246

Le mémorialiste:
Ramzi Touma